



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 26.06.2019

Numéro de publication: SR01-0000001068

Canton: GE

Entité de publication:

Python Avocats, Rue Charles-BONNET 2, 1206 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus SI rue Henri Mussard 3 SA avec SOGEPRIM Société Genevoise de Promotion et d'Investissements Immobiliers SA

1. Publication

Organisation transférante:

SI rue Henri Mussard 3 SA
CHE-322.558.097
avenue Pierre-Odier 22B
1224 Chêne-Bougeries

Organisation reprenante:

SOGEPRIM Société Genevoise de Promotion et d'Investissements Immobiliers SA
CHE-114.851.720
avenue Pierre-Odier 22B
1224 Chêne-Bougeries

Publication de la fusion dans la FOSC: 20.06.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

20.09.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

SOGEPRIM Société Genevoise de Promotion et d'Investissements Immobiliers SA
c/o Elka Gouzer-Waechter
Avenue Pierre-Odier 22B
1224 Chêne-Bougeries